

Chandelier et du Cirier

Contenten : Composition du Suif. — Fonte du Suif. — Fabrication des Chandelles. — Grasimage et lubrification. — Composition et propriétés de la cire. — Fabrication des Gierges. — Des Bougies. — Usages divers de la Cire. — Encastiquage. — Cire à cacherer.

Nouvelle édition, par Georges Petit, ingénieur civil. Ouvrage orné de 85 figures dans le texte. — En vente : 4 francs aux Librairies du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, Roubaix ; et 38 Carnot, à Tourcoing.

647224

Si vous commencez vos recherches par les annonces, vos recherches seront tout finies.

LE STYLE

c'est l'homme même, la toilette, c'est la femme. Le premier objet de toilette c'est le corset « Prodigie », 22, rue Saint-Georges, à Roubaix ; 12, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing. 650894

TOURCOING

La journée du jeudi 6 :

Marché.

Musée : de 3 à 5 heures.

Bibliothèque communale : de 9 heures à midi et de 5 à 9 heures.

Bibliothèque populaire : de 6 à 8 heures.

Bibliothèque de l'école des Beaux-Arts : de 2 à 4 heures.

le Cambriolage de la rue de Cambrai

Arrondissements maintenus. — Les aveux. — Les inculpés font le récit de leur exploit

Nous avons annoncé hier, que deux hommes avaient été arrêtés comme auteurs présumés du cambriolage, suivi d'incendie, commis dans la soirée de dimanche, chez M. Henri Duvillier, 33, rue de Cambrai.

Les deux individus arrêtés se nomment Robert Degond, 19 ans, tourneur, rue du Vélodrome, 35, et Marceau Creye, 20 ans, mouleur, rue de Bouvines, 54.

Degond a été arrêté après une chasse à l'homme assez longue par l'agent de police, J.-B. Lepers et l'agent de sûreté Destombes. Son complice Creye et Degond. Il reprit ses interrogatoires durant toute l'après-midi et réussit à faire passer des aveux aux deux complices, qui relataient avec d'amples détails, les circonstances du cambriolage.

Dans la matinée de mercredi, M. Rougeron, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, chargé de l'enquête, a interrogé sans succès, Creye et Degond. Il reprit ses interrogatoires durant toute l'après-midi et réussit à faire passer des aveux aux deux complices, qui relataient avec d'amples détails, les circonstances du cambriolage.

Dans la soirée de dimanche, vers huit heures et demie, les deux amis passaient rue de Cambrai. Ils remorquèrent l'habitation de M. Duvillier qui leur sembla déserte. Comme ils étaient porteurs d'une pince-mesmeigneur, ils exécutèrent des percées contre la porte. Celle-ci résista. Les deux jeunes malandrins résolurent alors de s'introduire dans l'immeuble, pris escalade, en passant par le terrain vague se trouvant à gauche de la maison.

Robert Degond escalada le premier le mur de clôture et se trouva dans la cour de M. Duvillier. Le chien de garde aboya furieusement. Le cambrioleur fut peur et renossa le mur.

Creye se souvint de ses « scrupules » et, à son tour pénétra dans la cour. A l'aide de son couette, il tua le chien de garde. Il frappa avec tant d'acharnement, que la lame lui perfora une botte, le blessant légèrement au talon.

De l'intérieur, le mouleur Creye passa à Degond une petite échelle qui se trouvait dans une dépendance de la maison. Une fois les deux complices dans la « place », ils ramenèrent à eux l'échelle.

La porte de derrière de la maison de M. Duvillier n'étant fermée qu'à l'aide d'un verrou, la mesmeigneur fut cédé. Se trouvant dans la maison, les deux cambrioleurs monteront à l'étage et au grenier. Ils trouvèrent une veillée, qu'ils allumèrent ; ils jetèrent négligemment l'allumette sur un tas de papiers et chiffons. Le tout s'enflamma et communiqua le feu à la toiture. Ils aperçurent les flammes, ce qui ne les préoccupa pas, ont-ils déclaré à M. Rougeron.

En quête d'argent, Creye et Degond, visitèrent toutes les places, fouillèrent tous les meubles, utilisant pour cela leur pince-mesmeigneur. Ils ne trouvèrent point ce qu'ils cherchaient. Pendant qu'ils opéraient au rez-de-chaussée, l'idée leur vint de fermer le verrou à la porte d'entrée. En foulant une chifonnire, ils recouvrirent de linge leur pince et ne purent plus la retrouver.

Au moment où M. Duvillier revint, ils avaient acheté leur « visite domiciliaire ». Le bruit fait par la clef leur fit prendre la fuite. Ils enjambèrent le mur et détalèrent. En fuyant, Degond perdit son chapeau, mais fut assez lesté pour le ramasser. Quant à Creye, au moment où il passait au-dessus du mur, il regarda sur la tête, le coup de canne que lui assena le boucher cambrioleur. Son chapeau tomba et resta sur le terrain comme pièce à conviction.

De la rue de Cambrai, les deux complices se dirigèrent vers la Croix-Rouge. Degond abandonna pendant quelque temps son ami. Il se rendit chez lui, prit une casquette, qui rapporta à Creye, puis tous deux firent de longues stations dans les cabarets du quartier.

Vers deux heures du matin, ils furent rencontrés par les agents de police Arthur Lepers et Florin, qui les questionnèrent. L'attitude des deux

noctambules paraît bien suspecte aux agents, mais à ce moment, rien ne pouvait leur faire supposer qu'ils se trouvaient en présence des cambrioleurs incendiaires de la rue de Cambrai.

Ce n'est que plus tard, sur certaines indications, que M. J.-B. Lepers acquit la conviction que Creye et Degond étaient les auteurs de ce méfait. Ils les surveilla et bien lui en prit, ainsi qu'on l'a vu.

Les deux jeunes apaches ont mis une certaine force à raconter les moindres détails de leur « expédition ». Ils n'ont pas l'air de se rendre compte que si l'incendie d'incendie « volontaire » est relevée et maintenue, c'est pour eux la comparaison devant les assises. Ils seront transférés à Lille aujourd'hui, jeudi.

APRÈS LA BÉATIFICATION DE JEANNE D'ARC

Appel aux patriotes Tourquenois

L'appel suivant est distribué en ville :

Tous les Tourquenois, s'unissant dans un même sentiment de patriotisme et désirant fêter tout particulièrement Jeanne d'Arc, aux jours solennels, anniversaires de ses grandes victoires, se proposent de poser et illuminer le dimanche 9 mai.

Dans toutes les villes de France, et notamment à Paris, les Français tenu à l'honneur sont glorieux honneur par des décorations extérieures et des illuminations. Tourcoing, ville aimablement catholique et française, ne peut pas moins faire et tiendra à honneur de se distinguer comme elle l'a fait en maintes circonstances.

Jeanne d'Arc personnalise bien la France; elle n'appartient à aucun parti, mais les domine tous par l'ardeur et l'étendue de son patriotisme et de son abnégation qui ne recula pas même devant la mort. Nous ceux qui admettons encore la patrie peuvent et doivent démontrer notre attachement à la France.

Que bannieres et oriflammes flottent joyeusement dans toutes nos rues, que lanternes vénitiennes et lampions prolongent encore l'entrain de cette fête patriotique le dimanche 9 mai, en l'anniversaire de la prise d'Orléans, victoire qui arracha la France à l'étranger.

MARIAGE. — Mercredi matin, à dix heures et demie, a été célébré en l'église Notre-Dame, le mariage de M. Maurice Pollet, industriel, fils de M. Achille Pollet, industriel et de Mme Pollet-Despriès, avec Mlle Madeleine Tiberghein, fille de M. et Mme Tiberghein-Flipo.

Le consentement des jeunes époux a été reçu par M. l'abbé Flipo, professeur, au Grand Séminaire, cousin de la mariée, qui a prononcé une délicate allocution de circonstance.

Les témoins étaient pour le marié, MM. Achille et Edouard Pollet, industriels, ses frères; pour la mariée, MM. Joseph Leurent, industriel, et Paul Leurent, ouvrier d'art, ses beaux-frères.

Dans l'assistance nous avons remarqué, MM. les chanoines Leclercq, doyen de Saint-Christophe; Debrabant, doyen de Notre-Dame; Ducoulombier, curé du Sacré-Cœur; les abbés Gruson, pro-doyen du pensionnat de l'Immaculée-Conception, Castelnau, curé de Saint-François, à Mousavaux, etc.

Pendant la messe, plusieurs artistes ont interprété divers chants et morceaux de musique de circonstance.

ADJUDICATION DE FOURNITURES POUR LES USINES A CAZ ET D'ELECTRICITE. — Hier après-midi, à trois heures, M. Léon Salembe, adjoint au Maire, assisté de MM. Paul Marsard, et Jules Heulst, conseillers municipaux, et en présence de MM. Bernard, directeur des services du gaz et de l'électricité, a procédé à l'adjudication, en 20 lots, de fournitures diverses nécessaires au service des usines municipales à gaz et d'électricité pendant les années 1909, 1910 et 1911. Voici le résultat de cette adjudication.

1^{er} Lot. — **Vitrerie.** — Ont soumissionné : MM. Gadonne Clotaire, à Tourcoing, 25 % de rabais; Bertrand, à Paris, 10 %; M. Rigot-Salvat, fils, à Paris, 12 % d'amortissement sur les prix du devis.

2^{er} Lot. — **Produits chimiques, cuivres, etc.** — L'adjudication de ce lot n'a pu être prononcée aucun soumissionnaire ne s'étant présenté.

3^{er} Lot. — **Sacs.** — Ont soumissionné : MM. Boulogne frères, à Beuvillers (Somme), 5,50 % de rabais; G. Poret, à Arras, 7 %; Rigot-Salvat, fils, à Lille, 10 %; Adjudicataire : MM. Boulogne frères.

4^{er} Lot. — **Paniers.** — Ont soumissionné : MM. Desnos-Mardie, à Tourcoing, 9 % de rabais; Ascar, à Wazemmes, 13,34 %; Berlement-Hennion, à Roubaix, 16,11 %. — Adjudicataire : M. Berlement.

5^{er} Lot. — **Outils.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, à Rebecq, 7,50 % de rabais; Desrousseaux-Marthe, à Wazemmes, 10 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

6^{er} Lot. — **Outillage.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, à Rebecq, 15,10 %; A. Clavet, 10 %; Declercq Ferdinand, 15,10 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

7^{er} Lot. — **Boutons, rivets, vis, crochets à gaz, flots, etc.** — Ont soumissionné : MM. Desrousseaux-Marthe, sans rabais; Declercq Ferdinand, 15,10 %; A. Clavet, 10 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

8^{er} Lot. — **Surfelets.** — Ont soumissionné : MM. Desrousseaux-Marthe, 10 % de rabais; Clavet, 10 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

9^{er} Lot. — **Surfelets, cuir, gaine à gaz, etc.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq Ferdinand, 15 %; Adjudicataire : M. Declercq.

10^{er} Lot. — **Métaux divers.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Catry Victor, à Lille, 6 %; Desnos-Mardie, à Tourcoing, 10 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

11^{er} Lot. — **Tiges perforées, grilles divers.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Desrousseaux-Marthe, 5 %; Declercq Ferdinand, 10,25 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

12^{er} Lot. — **Chaux grasse.** — Ont soumissionné : MM. Dutoit Paul, à Chercy-Les-Tourneaux, 9,50 % de rabais; Masquerel André, fils, à Tourcoing, 1 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

13^{er} Lot. — **Matériau de construction.** — A soumissionné : MM. Masquier Augustin fils, 2,50 % de rabais; adjudicataire.

14^{er} Lot. — **Voies ferrées et wagonnets.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5,15 % de rabais; Declercq Ferdinand, 6 %. — Société nouvelle des établissements Decauville, àine, à Petit-Poer, 5,25 %.

15^{er} Lot. — **Tubes et records.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq, 15 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

16^{er} Lot. — **Métaux divers.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Catry Victor, à Lille, 6 %; Desnos-Mardie, à Tourcoing, 10 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

17^{er} Lot. — **Tiges perforées, grilles divers.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Desnos-Mardie, à Wazemmes, 10 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

18^{er} Lot. — **Matériaux divers.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq Ferdinand, 15 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

19^{er} Lot. — **Voies ferrées et wagonnets.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5,15 % de rabais; Declercq Ferdinand, 6 %. — Société nouvelle des établissements Decauville, àine, à Petit-Poer, 5,25 %.

20^{er} Lot. — **Surfelets, cuir, gaine à gaz, etc.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq Ferdinand, 15 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

21^{er} Lot. — **Matériaux divers.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq Ferdinand, 15 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

22^{er} Lot. — **Surfelets, cuir, gaine à gaz, etc.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq Ferdinand, 15 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

23^{er} Lot. — **Matériaux divers.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq Ferdinand, 15 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

24^{er} Lot. — **Surfelets, cuir, gaine à gaz, etc.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq Ferdinand, 15 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

25^{er} Lot. — **Surfelets, cuir, gaine à gaz, etc.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq Ferdinand, 15 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

26^{er} Lot. — **Surfelets, cuir, gaine à gaz, etc.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq Ferdinand, 15 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

27^{er} Lot. — **Surfelets, cuir, gaine à gaz, etc.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq Ferdinand, 15 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

28^{er} Lot. — **Surfelets, cuir, gaine à gaz, etc.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq Ferdinand, 15 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

29^{er} Lot. — **Surfelets, cuir, gaine à gaz, etc.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq Ferdinand, 15 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

30^{er} Lot. — **Surfelets, cuir, gaine à gaz, etc.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq Ferdinand, 15 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

31^{er} Lot. — **Surfelets, cuir, gaine à gaz, etc.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq Ferdinand, 15 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

32^{er} Lot. — **Surfelets, cuir, gaine à gaz, etc.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq Ferdinand, 15 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

33^{er} Lot. — **Surfelets, cuir, gaine à gaz, etc.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq Ferdinand, 15 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

34^{er} Lot. — **Surfelets, cuir, gaine à gaz, etc.** — Ont soumissionné : MM. Renaud Charles, 5 % de rabais; Declercq Ferdinand, 15 %. — Adjudicataire : M. Declercq.

35<